



Règlement

Règlement 1,2,3 Canal, édition 2016

1. Organisation

La course 1,2,3 Canal est organisée conjointement par CDV Événements domiciliée, 5 rue de la Champagne, 31100 TOULOUSE, et par l'association ABSOLU RAID (loi 1901), domiciliée 6 route de l'Hers, 31150 LESPINASSE, au profit de VNF (Voies Navigables de France) pour récolter des fonds dans le cadre du projet de restauration du paysage du Canal du Midi.

2. Courses

1,2,3 Canal est une course et une marche solidaire pour le Canal du midi, se déroulant en milieu urbain. Il s'agit donc d'une course à pied mixte, empruntant routes goudronnées, chemins de terre, sentiers, escaliers, etc... L'épreuve est composée de trois parcours. Chaque épreuve se déroule à allure libre. Les épreuves de la course 1,2,3 Canal sont ouvertes à tous, sur les distances suivantes :

- 10 km : chronométrée (individuel, par équipe)
- 5 km : chronométrée (individuel, par équipe)
- 2,5 km : non chronométrée (famille, individuel, par équipe)

Les poussettes et les rollers sont autorisées sur l'épreuve de la marche de 2,5 km mais sont strictement interdites sur les épreuves du 5 km et du 10 km.

Les accompagnants en vélo sont interdits sur toutes les courses.

Le départ des épreuves aura lieu sur les Allées Jules Guesde, à Toulouse face au Quai des savoirs. Les parcours constituent une boucle, et l'arrivée sera donc jugée sur les Allées Jules Guesde.

Sur les parties des parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au Code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure.

Tout abandon d'un coureur doit être signalé à l'organisation.

3. Nombre maximum de coureurs et limites d'âges

Cette épreuve est ouverte aux licencié(e)s et non licencié(e)s dans la limite de 2000 coureurs.

- 10 km : départ 10h00 dimanche 10 Avril 2016



- 5 Km : départ 10h10 dimanche 10 Avril 2016
- 2,5 km : départ 10h20 dimanche 10 Avril 2016

Nota : les limites d'âge imposées par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) pour les inscriptions aux épreuves s'appliquent sur les épreuves chronométrées à savoir à partir de la catégorie cadet pour le 5km et 10 km : coureurs nés en 1999 et avant.

4. Inscriptions et tarifs

Inscriptions individuelles sur Internet et par bulletin papier et paiement sécurisé par carte bancaire ou chèque de banque :

- 10 km : 14,00 € par coureur
- 5 Km : 12,00 € par coureur
- 2,5 km : 8,00 € par coureur

Une fois inscrit, le changement de course n'est pas admis. Les chèques bancaires doivent être rédigés à l'ordre de VNF. Dans le cas de chèque, l'inscription n'est validée que lorsque le paiement est encaissé.

Inscriptions en groupe de 5 personnes sur Internet et par bulletin papier et paiement sécurisé par carte bancaire ou chèque de banque :

- 10 km : 50,00 € par équipe
- 5 Km : 40,00 € par équipe
- 2,5 km : 30,00 € par équipe

Si une équipe a plus de 5 personnes et souhaite garder son nom, elle garde le même nom.

Exemple : DURAND 1 pour les 5 premières personnes, DURAND 2 pour les 5 suivantes. Cela lui donnera une chance de remporter le prix de l'équipe la plus nombreuse.

Les noms des équipes ne sont pas affichés sur les dossards.

Possibilité de s'inscrire la veille de la course sur les Allées Jules Guesde de 14h à 18h et le jour de la course de 8h00 jusqu'à 9h soit 1h avant les premiers départs, dans la limite des dossards disponibles, majoration de 1€ le jour de la course sur le prix de l'inscription pour la marche et les courses en individuel. En groupe, le jour de la course, la majoration est de 10€ par équipe pour la course 10 km, 5€ par équipe pour les 5 km et 2,5 km.

Toute participation au 5 km et au 10 km est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. L'organisateur conservera le document.
- Ou d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation



- Ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Ou d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne ou la Fédération Française de Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Ou d'une licence délivrée par l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ou l'UGSEL (Union Gymnastique et Sportive de l'Enseignement Libre), en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;

Le coureur doit envoyer son certificat médical ou une photocopie de son certificat ou de sa licence, par courrier (sans accusé de réception) et par mail, aux adresses indiquées sur le formulaire d'inscription en ligne sur le site web de la course.

Le certificat peut aussi être donné les 9 et 10 avril en échange des dossards.

5. Garantie d'annulation

L'organisation ne propose pas de garantie annulation pour les inscriptions. Aucune annulation ni remboursement ne pourra être accepté sauf avis médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve. La présentation de celui-ci est obligatoire.

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

6. Ravitaillements

Pour la course 1,2,3 Canal de 10 km, 2 ravitaillements sont prévus : 1 sur le port de l'embouchure et 1 à l'arrivée sur les allées Jules Guesde.

Pour le 5 km : 1 ravitaillement à la cale du Radoub et à 1 à l'arrivée.

Pour le 2,5 km, 1 ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Les accompagnants ne peuvent pas prétendre aux ravitaillements réservés aux coureurs.

Les ravitaillements sauvages (en dehors des sites de ravitaillements officiels) sont interdits et pourront donner lieu à des pénalités.

7. Abandon et mise hors course

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir l'organisation.

Le responsable contacté invalide définitivement son dossard en le récupérant.



8. Pénalité - Disqualification

En s'inscrivant à l'une des courses, les coureurs s'engagent à :

- respecter ce règlement
- respecter l'environnement traversé
- suivre le parcours sans couper le tracé
- ne pas utiliser un moyen de transport
- ne pas jeter de déchets sur le parcours
- porter le dossard devant et visible durant la totalité de l'épreuve
- se soumettre au contrôle anti dopage
- porter assistance à tout coureur en difficulté
- se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur peut entraîner une disqualification immédiate ou l'application d'une pénalité, après décision du jury de l'épreuve sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

JURY D'EPREUVE ET RECLAMATIONS

Il est composé par :

- le comité d'organisation,
- l'équipe médicale présente sur la course,
- les responsables concernés par la sanction à appliquer.

Les réclamations sont recevables par écrit dans les 15 minutes après l'affichage des classements provisoires.

La seule inscription à l'une des courses vaut acceptation de ce présent règlement.

9. Dossards

Les dossards sont remis individuellement à chaque coureur sur le site de départ de la course pour le 10 km, le 5 km et la marche 2,5 km.

Ces dossards pourront être retirés à Décathlon Toulouse Centre Ville le samedi 2 et le mercredi 6 avril de 12h à 18h.

Ou le samedi 9 avril sur les allées Jules Guesde de 14h à 18h.

Ou le dimanche 10 avril sur les allées Jules Guesde de 8h à 9h.

L'organisation se réserve la possibilité de demander la présentation d'une pièce d'identité avec photo pour la remise des dossards.

Le dossard devra être porté de façon visible (en permanence et durant toute la course), exclusivement sur le devant (poitrine, ventre ou jambe). Des sanctions pourront être prises à l'égard des coureurs ne respectant pas cette consigne. Chaque dossard est muni d'une puce électronique permettant les pointages aux éventuels postes de contrôle et sur la



ligne d'arrivée.

Aucun échange, session ou revente de dossard n'est possible, ni avant, ni pendant la course. Le désistement d'un coureur ne donne pas le droit d'échanger, de céder ou de revendre le dossard à quelqu'un. Les coureurs inscrits n'ont pas le droit de se faire remplacer ni représenter par une personne tierce. Seule l'organisation se réserve la possibilité de rouvrir les inscriptions ou valider une inscription sur liste d'attente, dans le cas d'une mise en place d'une liste d'attente, suite à un désistement d'une personne inscrite.

Les dossards sont à remettre à l'organisation à la fin de la course pour s'assurer de l'arrivée de tous les participants.

10. Sécurité

Des pointages peuvent être effectués tout au long du parcours. La sécurité et les secours seront assurés par des secouristes, un médecin, des signaleurs et des représentants des forces de l'ordre public. Des liaisons téléphoniques seront mises en place. Un coureur se doit de porter assistance à toute personne en difficulté. Les secours et les organisateurs doivent en être immédiatement informés.

Le médecin pourra mettre hors course un concurrent présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé. Seul le médecin est habilité à prendre cette décision. Dans ce cas, le dossard sera retiré et le coureur ne pourra pas poursuivre la course. Tout abandon doit être signalé par le coureur au contrôle le plus proche, le dossard devra être rendu. Cette information est très importante afin d'éviter des recherches inutiles. En cas de conditions météorologiques trop défavorables et/ou pour des raisons de sécurité, le départ peut être annulé, la course peut être interrompue, le parcours peut être modifié, sans aucun préavis des organisateurs.

L'organisateur est couvert par une garantie responsabilité civile. Les licenciés sportifs sont couverts individuellement par leur licence. Il incombe aux non licenciés de souscrire une responsabilité civile ou de vérifier auprès de leur assureur si cette garantie est acquise lors de sinistres survenus sur une telle manifestation. Les non licenciés doivent également s'assurer eux-mêmes en « individuelle accident ». Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutive à une pathologie antérieure à la course. Les coureurs autorisent le service médical à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Accueil des mineurs :

- l'inscription aux courses du 5 km et 10 km est ouverte à partir de 16 ans inclus, avec dossards obligatoires.
- l'inscription à la randonnée est ouverte à partir de 10 ans inclus, avec dossards obligatoires.
- tous les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents, dont la présence est requise le jour de la manifestation.



11. Classement et récompenses

Pour le 10 km et le 5 km, seuls les coureurs arrivant sur la ligne d'arrivée Allées Jules Guesde et ayant effectué l'intégralité du parcours sont classés.

Un classement général homme et femme est établi.

Récompenses :

- Les 1^{ers} coureurs homme et femme, les plus rapides pour la course 10 km ;
- Les 1^{ers} coureurs homme et femme, les plus rapides pour la course 5 km ;
- L'équipe la plus nombreuse ;
- La personne ayant récolté le plus de fonds via sa page de collecte.

Aucune dotation en argent n'est donnée.

12. Commission nationale de l'informatique et des libertés

Les informations que vous communiquez sont nécessaires pour votre participation à 1,2,3 Canal. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à VNF.

13. Droit à l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser toutes les images, photographies et vidéos prises lors de l'évènement, ainsi que les noms des concurrents, à des fins de promotion de cette manifestation.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média.

Les concurrents renoncent à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.